

Bruxelles, le 18 mars 2026
(OR. en)

6706/26

CDR 29

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume de Suède - Adoption

1. Par lettre du 16 janvier 2026¹, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin du mandat national sur la base duquel M. William ELOFSSON, suppléant du Comité des régions, avait été proposé et nommé.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, nomme les membres du Comité des régions et leurs suppléants sur proposition de leur État membre.

¹ 5442/26.

3. En application de cette disposition et aux fins du remplacement de M. William ELOFSSON, le gouvernement suédois a proposé² M. Adam RYDSTEDT, représentant d'une collectivité locale qui est titulaire d'un mandat électoral au sein d'une collectivité locale, *Ledamot i kommunfullmäktige, Hudiksvalls kommun* (conseiller municipal, municipalité de Hudiksvall), en tant que suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2030.
4. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 6718/26 et à recommander au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.

² 6932/26.